

MAIRIE DE FAYET
Allée de la Ringarde
12360 FAYET

COMPTE RENDU SE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2022

Le 25 Novembre 2022 à 20H30 le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JACQUEMOND.

Étaient présent : Madame CAZABONNE Arlette, Monsieur COT Dominique, Monsieur NOUVEL Benoît, Monsieur OLIVIER Serge.

Absent excusé : Monsieur IACOVO Adrien, Madame FABRE Monique, Monsieur CRETTE Maxime

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur OLIVIER Serge

ORDRE DU JOUR

- 1- Délibération sur le loyer du studio de Laroque
- 2- Délibération sur le tarif de location de la salle des fêtes de FAYET
- 3- Délibération sur le tarif des repas de la cantine scolaire.
- 4- Décisions modificatives.
- 5- Questions diverses.

En entrée de séance, Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour sur la révision du loyer de l'appartement du premier étage du presbytère de Fayet suite aux travaux effectués.

1. Délibération sur le loyer du studio de Laroque

Monsieur le Maire propose de réviser le loyer des studios de Laroque car les coûts de l'énergies sont inclus dans le loyers et des travaux d'isolations ont été effectués.

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs en vigueur :

Loyer actuel : 300 € / mois
Loyer pour la quinzaine : 210 €
Loyer pour la semaine : 150 €
Loyer pour le week-end : 70 €
Loyer pour la nuitée : 40 €

Après délibération il est proposé ce qui suit :

Loyer mensuel : 350 €
Loyer pour la quinzaine : 230 €
Loyer pour la semaine : 170 €
Loyer pour le week-end : 80 €
Loyer pour la nuitée : 50 €

À compter du 01/02/2023 un compteur individuel sera installer dans chaque studio et les frais de l'utilisation de l'électricité viendront en sus du loyer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité ces nouveaux loyers.

2. Délibération sur le tarif de location de la salle des fêtes de FAYET

Monsieur le Maire propose de réviser le loyer de la salle des fêtes de Fayet car les coûts de l'énergies sont inclus dans le loyers et la crise énergétique ne permet plus d'absorber ces surcoûts.

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs en vigueur :

ÉTÉ

Habitants de la commune 80 €

Habitants hors commune 150 €

HIVER

Habitants de la commune 100 €

Habitants hors commune 200 €

Après délibération il est proposé ce qui suit :

ÉTÉ

Habitants de la commune 90 €

Habitants hors commune 170 €

HIVER

Habitants de la commune 140 €

Habitants hors commune 250 €

L'accès de salle reste gratuit à toutes les associations de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité ces nouveaux loyers.

Un compteur pour la chaudière au fioul sera installé et la consommation réelle sera facturé au client.

En attendant à compter du 01/01/2023 le client sera facturé à la cruche de 12 litres.

3. Délibération sur le tarif des repas de la cantine scolaire

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il a reçu un courrier du gérant du multi-service faisant part des hausses de matière première et des charges liées à l'énergie.

Le gérant demande une réévaluation de 0.50€ par repas.

Après délibération, le conseil municipal valide cette demande et décide de partager à part égale entre la Commune et les parents d'élèves cette augmentation soit 0.25 € d'augmentation par repas par enfant pour chacun.

4. Décisions modificatives.

Monsieur Le Maire propose deux décisions modificatives

La première sur le M14

- - 2000 € sur la partie investissement

- Une augmentation de 2000 € sur le budget fonctionnement sur les charges salariales.

La seconde sur le M49

- Une baisse de 6000 € sur l'investissement
- Un abondement de 6000 € sur la partie fonctionnement au poste des réseaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité ces modifications budgétaires.

5. Délibération sur le loyer de l'appartement du premier étage du presbytère de Fayet

Monsieur le Maire propose de réviser le loyer de l'appartement du premier étage du presbytère de Fayet suite aux travaux d'isolations et de rénovations qui ont été effectués.

Cet appartement est un F4.

Le montant de ces travaux s'élève à

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs en vigueur :

Loyer actuel : 300 € / mois

Avance sur charge gaz : 80 €

Entretien des communs : 5 €

Après délibération il est proposé ce qui suit :

Loyer mensuel : 400 € / mois

Avance sur charge gaz : 100 €

Entretien des communs : 5 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité ce nouveau loyer.

6. Questions diverses.

Le suivi mensuel des consommations d'eau fait apparaître une consommation anormale d'eau potable sur La Graverie. Un suivi particulier est mis en place pour 4 semaines.

Un outil de suivi sur la consommation de la nouvelle chaudière au granulé est mis en place afin d'avoir une vision budgétaire réelle du coût de fonctionnement, il sera suivi sur 16 semaines d'affilés

Après une semaine de fonctionnement la consommation est de 141.5 kg soit 66 €. (On n'est pas rentré dans l'hiver !)

Le département va procéder à la sécurisation de la falaise de la vierge à l'entrée de La Roque avant fin 2022.

La sécurisation demandée au département sur la RD902 en limite communale vers Cénomes a été réalisé.

Tous les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire clôture la réunion à 21H55.